



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-44/10_Fra

30 août 2010 #44 La CPI semaine après semaine



Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (Ahmad Harun) et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (Ali Kushayb)*, *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir*, *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges est programmée au 22 novembre 2010.

La Chambre préliminaire I informe le Conseil de Sécurité et l'Assemblée des Etats parties des visites d'Omar Al Bashir au Kenya et au Tchad

La Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu deux décisions informant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome des visites d'Omar Al Bashir en République du Kenya et République du Tchad, « afin qu'ils puissent prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriée ».



Omar Al Bashir ©UN Photo / Stuart Price

La Chambre a pris connaissance du fait que M. Al Bashir était invité par le gouvernement du Kenya à assister aux célébrations de la promulgation de la nouvelle constitution kenyane, et qu'il était au Tchad du 21 au 23 juillet. La République du Kenya et la République du Tchad ont une obligation de coopérer avec la CPI afin d'exécuter les mandats d'arrêt émis par la Cour à l'encontre d'Al Bashir, selon la Chambre.

La Chambre a ordonné au Greffier de la CPI de transmettre immédiatement ces décisions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée des Etats parties. Auparavant, en application des décisions de la Chambre préliminaire délivrant deux mandats d'arrêt contre Omar Al Bashir, le Greffier avait rendu et transmis des requêtes aux fins d'arrestation et de remise de M. Al Bashir à tout les Etats parties au Statut de Rome, y compris à la République du Kenya et à la République du Tchad.

Le 4 mars 2009, la Chambre préliminaire I avait délivré un **premier mandat d'arrêt** à l'encontre de M. Al Bashir, considérant qu'il y a des motifs raisonnables de croire que le suspect a engagé sa responsabilité pénale pour cinq chefs de crimes contre l'humanité et de deux chefs de crime de guerre. Un **second mandat d'arrêt** a été délivré à son encontre le 12 juillet 2010, pour trois chefs de crime de génocide.

Décisions adoptées entre le 23 et le 27 août 2010

Affaire Al Bashir

Decision on the “Requête pour l’obtention d’une ordonnance condamnant les déclarations du Procureur en date du 15 juillet 2010”

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 24 août 2010

Decision informing the United Nations Security Council and the Assembly of the States Parties to the Rome Statute about Omar Al-Bashir’s presence in the territory of the Republic of Kenya

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 27 août 2010

Decision informing the United Nations Security Council and the Assembly of the States Parties to the Rome Statute about Omar Al-Bashir’s recent visit to the Republic of Chad

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 27 août 2010

Affaire Banda et Jerbo

Decision Setting a Time Limit for the Parties’ Replies to 8 Victims’ Applications for Participation

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 24 août 2010

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d’audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne Youtube](#).

Événements

Visite au Guatemala du Président de l’Assemblée et du Procureur

Suite à l’invitation du Gouvernement du pays, le Président de l’Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, l’Ambassadeur Christian Wenaweser, et le Procureur de la Cour, M. Luis Moreno-Ocampo, ont effectué une visite au Guatemala les 19 et 20 août. Le but de la visite était de fournir plus d’information aux différentes institutions de l’État et à d’autres secteurs de la société guatémaltèque sur les activités de la Cour pénale internationale et les conditions dans lesquelles elle exerce ses compétences, ainsi que de répondre aux questions qui se posent sur les avantages que pourrait apporter l’adhésion du Guatemala à ce traité international.



De gauche à droite : M. Álvaro Colom Caballeros, Président du Guatemala, M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la CPI, l’Ambassadeur Christian Wenaweser, Président de l’Assemblée.

avec le Président de la République, M. Álvaro Colom Caballeros, qu’accompagnait le Vice-président, M. José Rafael Espada, et les Ministres des Affaires Étrangères, de la Défense, de l’Intérieur et de l’Éducation.

En ce qui concerne le pouvoir législatif, des réunions ont eu lieu avec le Président du Congrès, le Président de la Commission des affaires législatives et constitutionnelles, ainsi qu’avec des représentants de groupes parlementaires. Les représentants de la Cour pénale internationale ont également tenu des réunions avec le Président de la Cour constitutionnelle, le Président de l’organisme judiciaire, avec des magistrats de la Cour Suprême, avec le Procureur Général par intérim, également à la tête du Ministère Public, avec le Procureur pour les Droits de l’Homme et la Directrice de l’Institut de Défense Pénale Publique. Des réunions avec des représentants du système des Nations-Unies et avec le commissaire de la Commission internationale contre l’impunité en Guatemala ont également eu lieu.

En outre, l'Ambassadeur Wenaweser y le Procureur M. Moreno-Ocampo ont participé à une conférence sur la Cour pénale internationale en tant qu'instrument pour combattre l'impunité, avec des groupes syndicaux et académiques, ainsi qu'à une réunion avec l'ONG Coalition pour la Cour pénale Internationale.

La visite faisait partie du Plan d'action de l'Assemblée pour promouvoir l'universalité du Statut. Pour le moment 113 pays, dont 25 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, ont ratifié le Statut.

Calendrier

AOÛT 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
30	31					
SEPTEMBRE 2010						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
Événements futurs 22 novembre 2010 : date fixée pour l'ouverture de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Le Procureur c. Abdallah Banda Abkaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)</i> .						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.